

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements déposés sur la proposition de loi de M. Christophe Sirugue tendant à lutter contre la précarité professionnelle des femmes (n° 3795) (*M. Christophe Sirugue, rapporteur*) 2
- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements déposés sur la proposition de loi de Mme Michèle Delaunay tendant à allonger les congés exceptionnels accordés aux salariés lors du décès d'un enfant, d'un conjoint ou d'un parent proche (n° 3793) dans le texte adopté par la commission (n° 3923 annexe au rapport) (*Mme Michèle Delaunay, rapporteure*) 2
- Présences en réunion 3

Mercredi

17 novembre 2011

Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

**Présidence de
M. Pierre Méhaignerie,
Président**



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 17 novembre 2011

La séance est ouverte à neuf heures trente.

(Présidence de M. Pierre Méhaignerie, président de la commission)

En préambule, le président Pierre Méhaignerie a fait part de la décision du président de la Commission des finances, qui a déclaré irrecevables les articles 2 à 7 de la proposition de loi de M. Alain Vidalies relative à l'amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (n° 3792)

La Commission des affaires sociales examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés sur la proposition de loi de M. Christophe Sirugue tendant à lutter contre la précarité professionnelle des femmes (n° 3795) (M. Christophe Sirugue, rapporteur).

Le tableau ci-dessous récapitule ses décisions :

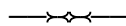
Amendement	Auteur	Groupe	Examen en Commission
3	Bousquet	SRC	Repoussé
4	Bousquet	SRC	Repoussé

La Commission des affaires sociales examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés sur la proposition de loi de Mme Michèle Delaunay tendant à allonger les congés exceptionnels accordés aux salariés lors du décès d'un enfant, d'un conjoint ou d'un parent proche (n° 3793) dans le texte adopté par la commission (n° 3923 annexe au rapport) (Mme Michèle Delaunay, rapporteure).

Le tableau ci-dessous récapitule ses décisions :

Amendement	Auteur	Groupe	Examen en Commission
1	Tardy	UMP	Accepté
2	Tardy	UMP	Accepté
5	Delaunay	SRC	Accepté
6	Muzeau	GDR	Accepté
7	Muzeau	GDR	Accepté
8	Muzeau	GDR	Repoussé
9	Muzeau	GDR	Repoussé
10	Muzeau	GDR	Repoussé

La séance est levée à neuf heures quarante.



Présences en réunion

Réunion du mercredi 17 novembre 2011 à 9 heures 30

Présents. - Mme Gisèle Biémouret, M. Rémi Delatte, Mme Michèle Delaunay, M. Guy Lefrand, M. Pierre Méhaignerie, M. Christophe Sirugue

Excusés. - Mme Laurence Dumont, Mme Danièle Hoffman-Rispal, Mme Sandrine Hurel, M. Patrick Lebreton, M. Claude Leteurtre, Mme Gabrielle Louis-Carabin, M. Jean Mallot, M. Bernard Perrut, Mme Bérengère Poletti, M. Jean-Marie Rolland

Assistait également à la réunion. - M. Régis Juanico